

# PRESS'Environnement

N°221 Mardi – 30 mai 2017

Par Anthony ECHEVERRIA, Morgane BATTERIA, Maéva STOULS, Christelle MONKAM

[www.juristes-environnement.com](http://www.juristes-environnement.com)



## A LA UNE – Nicolas Hulot nommé ministre d'Etat en charge de la Transition écologique et solidaire



A 62 ans, l'écologiste et ex-animateur d'« Ushuaïa » devient enfin ministre de l'environnement.

Poste qu'il refuse depuis plus de 15 ans, tout d'abord à Jacques Chirac, à Nicolas Sarkozy puis à François Hollande. Mais Nicolas Hulot a franchi le pas en étant nommé, ce mercredi 17 mai, ministre d'Etat en charge de la Transition écologique et solidaire au sein du gouvernement d'Edouard Philippe. Nicolas Hulot aurait donc été séduit par ce nouveau gouvernement ni de droite ni de gauche. En effet, celui-ci affirme au journal de 20h sur France 2 que « la clef du succès dans la nature, c'est la diversité et c'est aussi vrai en politique ».

Une partie des ONG et des responsables politiques écologistes sont satisfaits de cette nomination car ils redoutaient une politique peu soucieuse de la protection de l'environnement. Cette crainte se justifiait par la quasi absence de l'écologie du programme du Président Emmanuel Macron et de la désignation d'un premier ministre jugé pro-nucléaire. Cependant, cette nomination en laisse certains sceptiques. Alors que le nouveau gouvernement est pointé du doigt pour son manque de cohérence, Cécile Duflo, l'ancienne ministre écologiste, met en garde Nicolas Hulot contre le risque de n'être « qu'un trophée ». Le premier dossier sensible que devra gérer le ministre de la Transition écologique et solidaire est le projet d'aéroport international de Notre-Dame-des-Landes. Le gouvernement lance une médiation dont l'issue est encore incertaine. Le successeur de Ségolène Royal affirme à ce sujet que « toutes les options sont sur la table ». La question du nucléaire est également au cœur des discussions. Nicolas Hulot assure que la part du nucléaire passera de 75% à 50% d'ici à 2025 et que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim aura bien lieu.



## SANTE – Toujours pas d'avancée européenne en matière de perturbateurs endocriniens

Cela fait bientôt huit ans que la Commission Européenne s'est engagé à régler la question des perturbateurs endocriniens. Toutefois, aucun projet n'a à ce jour abouti, le dernier en date ayant déclenché une importante vague d'opposition. En cause, une définition extrêmement stricte des perturbateurs endocriniens, qualifiée par plusieurs experts d'inapplicable et d'inapte à protéger la population. L'*Endocrine Society* avait souligné que des produits chimiques dont la toxicité est accréditée par des preuves scientifiques prouvée auraient eu peine à remplir les exigences de la définition tant ces dernières étaient élevées. Certains ont toutefois eu l'espoir d'une avancée en voyant le sujet à l'ordre du jour du Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed (SCOPAFF) prévu le 17 mai. Cependant, les discussions ont été reportées, notamment suite aux récentes élections présidentielles françaises. Nommé le jour même, le nouveau Ministre de l'écologie, Nicolas Hulot, n'avait pu donner les directives du nouveau gouvernement sur la question. Le candidat élu, Emmanuel Macron, avait fait de l'interdiction des perturbateurs endocriniens « dès qu'il existe des solutions moins toxiques » l'une de ses promesses de campagne. S'il semble peu probable que la France puisse faire cavalier seul sur le sujet, on



## DECHETS – UN BOUDIN FLOTTANT DANS LA MER A LA CONQUETE DES DECHETS PLASTIQUES

Un système de boudin flottant devrait entrer en action d'ici un an afin de collecter les déchets plastiques en Mer. Le projet audacieux verrait ainsi le jour avec deux ans d'avance. Le système est simple. Soutenu par une ancre en profondeur, les barrières vont se déplacer comme un déchet en suivant les courants marins. La forme et l'angle du boudin qui reliera l'ensemble de ces barrières va ainsi permettre de collecter les déchets à bas coût et de façon efficace. En effet, en empruntant le même chemin que les déchets, le système devrait récupérer en son sein 50% des déchets plastiques en 5 ans. A l'origine, l'armature était censée nettoyer 42% des déchets plastiques en 10 ans. Les estimations sont donc encourageantes lorsque l'on sait que huit millions de tonnes de plastiques se retrouvent dans les mers chaque année. Boyan Slat, l'inventeur de ce procédé, n'a que 22 ans mais donne de l'espoir : sommes-nous aux prémices de la fin du 7<sup>ème</sup> continent de déchet ?



## ENVIRONNEMENT ET SANTE – L'amiante chrysotile toujours librement commercialisable

Dangereuse pour la santé mais aussi polluante, l'amiante chrysotile n'a pas été ajouté à la liste des produits chimiques de la Convention de Rotterdam. Pour rappel, cette convention a pour objectif d'encadrer l'exportation de produits chimiques dangereux d'un pays signataire à un autre. A cette fin, les mesures contraignantes sont multiples. Le commerce de ces produits est ainsi limité pour protéger l'environnement et la santé des ressortissants des Etats membres. Malheureusement, l'insertion de l'amiante chrysotile, dite amiante blanc, dans la convention a été bloquée par plusieurs pays dont la Russie, la Syrie ou encore l'Inde. Or, conformément à la réglementation CLP, l'amiante est considéré comme CMR de catégorie 2. La non-intégration de ce produit chimique dans l'annexe III de la convention est donc préoccupante. Chaque année deux millions de tonnes d'amiante sont extraites et vendue essentiellement dans les pays en développement. Les risques sanitaires et environnementaux liés à ce produit sont donc toujours importants et d'actualité. Force est de constater que la situation n'évoluera pas tant qu'un droit de veto pour chaque Etat membre pourra permettre de faire obstacle à l'insertion de ce produit dans la convention. Par ailleurs, c'est pour cette raison que plusieurs pays Africains se sont mobilisés afin de proposer la modification de ce dispositif.

peut espérer qu'elle initie une dynamique plus protectrice au sein de l'Union Européenne.

## JURISPRUDENCE

### Cour de Justice de l'Union Européenne

Assemblée plénière

#### Avis 2/15 du 16 mai 2017

La Cour de Justice de l'Union Européenne vient de rendre un avis établissant que l'accord « nouvelle génération » de libre-échange entre l'Union Européenne et la République de Singapour ne renvoyait pas de la compétence exclusive de l'Union. Pour être valide, l'accord devra donc être validé non seulement par le Conseil et le Parlement Européen, mais également par chacun des Parlements nationaux. En effet, la Cour a considéré que certaines dispositions, notamment celles touchant à la protection des investissements et le règlement des litiges entre investisseurs et Etat « ne sauraient être adoptées sans l'accord [de ces derniers] ».

Cet Avis prend un éclairage particulier au moment où les Parlements nationaux doivent ratifier le très contesté traité « CETA ». Ce dernier est très contesté par les écologistes et les petits paysans qui y voient une menace pour la biodiversité et le développement durable.

Toutefois, l'avis rendu par la Cour de Justice ne leur est que partiellement favorable. En effet, s'il définit les sujets sur lesquels l'accord des Parlements nationaux est requis, il réserve le développement durable à la compétence exclusive de l'Union Européenne.

La Cour de Justice de l'Union Européenne a tout de même donné un souffle d'espoir aux opposants au traité de libre-échange. Ce dernier fait d'ores et déjà l'objet de nombreux recours, notamment devant le Conseil Constitutionnel.

## ENERGIES – Engie vend son activité d'exploration-production d'hydrocarbures

Le groupe d'énergie a annoncé, jeudi 11 mai, une étape majeure de sa transformation pour devenir le chef de file mondial de la transition énergétique. L'énergéticien français est entré en négociations exclusives pour céder au groupe britannique Neptune Energy son activité d'exploration-production d'hydrocarbures. Cette transaction est une étape importante dans son plan de cessions de 15 milliards d'euros prévu sur la période 2016-2018 pour recentrer sa stratégie bas carbone sur les énergies renouvelables (éolien, solaire...), la fourniture de gaz et les services d'efficacité énergétique. Engie indique avoir reçu « une offre ferme et irrévocable » pour la vente de sa participation dans sa branche Exploration & Production International. L'opération devrait permettre au groupe de réduire sa dette nette de 2,4 milliards d'euros, qui était de 24,8 milliards d fin 2016. Cette filiale, qui emploie 1 622 salariés, a extrait 148 000 barils équivalent pétrole, dont les deux tiers de gaz, et dispose de réserves estimées à 672 millions de barils. Cette transaction, qui doit être finalisée au premier trimestre 2018 permet à Engie de réduire encore un peu plus son empreinte carbone et son exposition aux fluctuations des marchés de l'énergie. « C'est historique, cela change le visage du groupe », s'est exclamé la directrice financière d'Engie, Judith Hartmann, lors d'une conférence téléphonique.

## ENVIRONNEMENT SANTE - Alerte de l'Anses : des emballages contaminent nos aliments

L'agence de sécurité sanitaire a mis en évidence les risques liés aux huiles minérales et encourage les fabricants à adopter de nouveaux procédés de fabrication. Ces huiles sont présentes dans de nombreux emballages alimentaires en papier et en carton. Bien qu'utilisées pour des produits alimentaires courants la manière dont ces huiles ont été conditionnées peut s'avérer nocif pour la santé. Dans un avis publié le 9 mai, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a en effet révélé que les huiles minérales présentes dans les encres et adhésifs des conditionnements en papier et en carton se répandent dans les aliments qui se trouvent au contact de l'emballage. L'Anses a recommandé de "réduire la contamination des denrées alimentaires par les huiles minérales", des dérivés d'hydrocarbures parfois cancérigènes. Deux catégories d'huiles constituées d'hydrocarbures sont mises en cause par les experts : les MOAH (mineral oil aromatic hydrocarbons) et les MOSH (mineral oil saturated hydrocarbons). « Compte tenu du caractère génotoxique et mutagène mis en évidence pour certains MOAH, l'Anses estime qu'il est nécessaire de réduire en priorité la contamination des denrées alimentaires par ces composés ». L'Anses incite donc les fabricants à "limiter l'exposition du consommateur" en utilisant "des encres d'impression, colles, additifs et auxiliaires technologiques" sans MOAH dans la fabrication. L'agence sanitaire recommande d'appliquer le même principe de précaution aux produits utilisés "dans le domaine de l'impression".

## POLLUTION - Diesel: 38.000 décès dans le monde en 2015 dû aux dépassements des normes anti-pollution



Les rédacteurs de la revue scientifique « Nature » dénoncent les dépassements des normes autorisées par les véhicules diesels. Les rejets de particules fines et d'Oxyde d'azote (Nox) dans l'atmosphère seraient responsables de 107 600 décès prématurés chaque année dans le monde. 38 000 d'entre eux pourraient être évités si les normes étaient respectées.

Les trois zones les plus polluées par le diesel dans le monde ont été mises en évidence. On retrouve en tête l'Europe avec 11 500 décès prématurés par an puis l'Inde avec 9 700 décès et enfin la Chine avec 9 000 décès. Les NOx rejetés par les véhicules diesels sont 40 fois plus nocifs pour l'être humain que le CO2 rejeté par les véhicules essence, d'après « Nature ».

De plus, les normes en vigueur sont plus couramment transgressées par le diesel, volontairement ou simplement parce que les tests de laboratoires ne reflètent pas l'utilisation réelle, sur route. Afin de remédier à cela, il faudrait tout d'abord des tests d'homologation plus proche de l'utilisation réelle. Il existe également un levier fiscal. Avantagé fiscalement en Europe, près de 68% des véhicules sont des diesels en France contre 4% aux Etats-Unis. Réduire le diesel et faire respecter les normes épargneraient 174 000 vies par ans d'ici à 2040.

A noter également que c'est dans l'habitacle du véhicule que la pollution est la plus forte.